



COMMUNE DE **BELFAUX**



# PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL  
DU 18 OCTOBRE 2022**



**BEL** **INFO**  
**WWW.BELFAUX.CH**



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DU  
18 OCTOBRE 2022**

**Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.**

Les délibérations sont présidées par Mme Véronique Rebetez.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, à Mme la Préfète, aux membres du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse et les invite à l'apéritif offert par la commune en fin de séance.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de M. Yvan Chablais du Mouvement Arc-en-Ciel, de Messieurs Saeed Ajilian, Eric Mauron et Frédéric Oberson du groupe Le Centre Belfaux-Futuro et de Mme Josiane Berset, M. Jean-Pierre Frésard et Mme Greetje Maertens du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture ainsi que de M. Diego Frieden, Conseiller communal, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture et membre du Conseil communal.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 23 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 13.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

**Ordre du jour et mode de convocation**

La Présidente rappelle que la convocation à la séance a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certain.e.s, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash de la commune de Belfaux.

La Présidente informe le Conseil général que le bureau a décidé de modifier la convocation, en particulier le point 7 en réunissant les lettres b (Décompte final du crédit d'étude accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance (*message 122*)) et c. (Décompte final du crédit accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance (*message 123*)).

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance et l'ordre du jour modifié.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour avec la modification du point 7 au vote du Conseil général.

**Résultat du vote**

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité par 23 voix.



# CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du  
Conseil général

Belfaux, le 27 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 18 octobre 2022, à 19h30,  
à la salle paroissiale, à Belfaux**

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations
4. Approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine, présentation de Mme la Préfète Lise-Marie Graden (*message 119*)
5. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (*message 120*)
6. Commission SCI (Système de Contrôle Interne), élection d'un membre du Conseil général en remplacement de Mme Martine Roulin, démissionnaire
7. Décomptes finaux des nouveaux bâtiments scolaires
  - a) Information générale aux décomptes finaux des nouveaux bâtiments scolaires (*message 121*)
  - b) Décompte final du crédit d'étude accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance (*message 122*)
  - c) Décompte final du crédit accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance (*message 123*)
  - d) Décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un talus végétalisé par une construction de loisirs sous forme de gradins (*message 124*)
  - e) Décompte final du crédit accordé pour la création et l'aménagement d'une cour de récréation/place de jeux et la construction d'un préau (*message 125*)
  - f) Décompte final du crédit accordé pour les réaménagements extérieurs de la halle de gym et la création d'une porte pour accéder directement à la halle (*message 126*)
  - g) Décompte final du crédit accordé pour la jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et mise à niveau des installations (*message 127*)
  - h) Décompte final du crédit accordé pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sports (*message 128*)
  - i) Décompte final du crédit accordé pour l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école (*message 129*)
8. Décompte final du crédit accordé pour la réfection du chemin des Ecoliers (*message 130*)
9. Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route d'Autafond (*message 131*)
10. Propositions
11. Questions
12. Divers

Un apéritif sera offert à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Véronique Rebetez



La Secrétaire

Véronique Christen

## 1 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2022

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

### Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité par 23 voix.

## 2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

### Bureau du Conseil général

#### DEMISSIONS ET ELECTIONS

La Présidente informe le Conseil général des démissions de Mme la Conseillère générale Martine Roulin du Mouvement Arc-en-Ciel et de M. le Conseiller général Benjamin Gasser du Groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture.

Pour les remplacer, Mme la Préfète a procédé aux assermentations de M. Grégoire Minisini, du Mouvement Arc-en-Ciel, le 14 septembre et de Mme Andréa Felder du Groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture, le 19 septembre.

La Présidente donne la parole à Mme **Emilie Corninboeuf** pour la présentation de Mme Andréa Felder :

*« J'ai le plaisir de vous présenter Mme Andréa Felder. Andréa est géographe de formation avec une spécialisation en aménagement du territoire et suit actuellement une formation pour la promotion de la mobilité douce. Elle était déjà membre du Conseil général durant les deux dernières législatures de 2011 à 2021. Elle est actuellement membre de la Commission des routes et des eaux. Durant les dernières législatures, elle était également membre de la commission de l'aménagement et pendant un certain temps de la commission de bâtisse en charge du nouveau bâtiment scolaire. Elle est également maman de 4 enfants ».*

Etant donné que M. **Grégoire Minisini** est le seul représentant du Mouvement Arc-en-Ciel participant à la séance, la Présidente lui donne la parole pour qu'il se présente :

*« Je m'appelle Grégoire Minisini, j'habite à Belfaux depuis 2018. J'ai 3 enfants dont 2 scolarisés à l'école et une à la crèche de Belfaux. Je suis ingénieur en génie mécanique et je travaille à Polytype à Fribourg. J'ai comme hobby le ski et le vélo qui est aussi mon principal moyen de locomotion au quotidien ».*

Mme la Présidente souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Conseillers généraux.

#### DATES DES SEANCES DU CONSEIL GENERAL POUR 2023

La Présidente annonce les prochaines séances du Conseil général :

Le 7 mars 2023

Le 30 mai 2023

Le 31 octobre 2023 (séance de réserve)

Le 19 décembre 2023

## Conseil communal

La Présidente donne la parole aux membres du Conseil communal.

Mme **Muriel Frésard**, Syndique, prend la parole :

### PERSONNEL COMMUNAL

*Deux personnes ont rejoint l'équipe du personnel communal. Il s'agit de Mmes Elisabete de Melo Guedes Rocha et Esther Ramirez qui s'occupent du nettoyage des bâtiments scolaires, chacune à 40%. Bienvenue à elles !*

Etant donné que M. **Diego Frieden**, Conseiller communal, est absent, Mme Muriel Frésard donne lecture de son information.

### DOSSIER EOLIEN

*« Le Conseil communal tient à vous faire part des derniers développements dans le dossier éolien, à savoir ceux intervenus depuis la séance du Conseil général du mois de mai de cette année. L'information principale concerne la double consultation de notre commune en ce qui concerne le domaine éolien, consultation à laquelle le conseil communal a répondu le 12 septembre dernier.*

*À la suite de la séance d'information entre le Conseil d'État et les communes concernant les sites éoliens du 14 avril dernier, où le gouvernement cantonal a enfin réuni l'ensemble des communes concernées, ces dernières ont reçu entre fin mai et début juin un courrier du Conseil d'État mettant en consultation (avec un délai jusqu'au 31 août, prolongé par la suite au 12 septembre) trois projets, je cite « en complément des procédures parlementaires et judiciaires ouvertes à ce jour ».*

*Concrètement, il s'agissait :*

- *tout d'abord du financement des études de vents pour les projets éoliens*
- *ensuite de la mise en place d'un comité de pilotage pour mener une expertise indépendante et/ou des études indépendantes en ce qui concerne la planification du volet éolien ayant mené à l'établissement des fiches des sept sites éoliens du Plan directeur cantonal de 2019 actuellement en vigueur et contesté par Belfaux et d'autres communes*
- *enfin la possibilité d'implantation d'une éolienne-test.*

*Comme je l'ai souligné plus haut, il s'agissait en fait d'une double consultation, puisque peu après, le 20 juin, notre commune et les deux autres communes avec lesquelles nous collaborons (Courtepin et Misery-Courtion) ont enfin reçu une réponse officielle à la demande transmise au mois de septembre 2021 concernant le financement et l'organisation des études de vents pour notre site éolien. Toutefois, il faut reconnaître que la situation avait bien évolué depuis, notamment avec la demande de reconsidération du Plan directeur cantonal début 2022, que nous avons également soutenue.*

*Au terme d'un processus impliquant la Commission de l'Énergie et de l'Environnement, qui s'est réunie à deux reprises (9 juin et 1er septembre), un échange avec les deux autres communes mentionnées plus haut (séance de coordination intercommunale le 14 juillet et le 24 août), le Conseil communal a décidé, en suivant le préavis de la Commission, de refuser de participer à un comité de pilotage tel que proposé par le Conseil d'État et l'éolienne-test, inacceptables dans le cadre du Plan directeur cantonal encore en vigueur, et de n'accepter le financement des études de vents qu'à condition que le gouvernement cantonal applique le mandat « Fattebert et al. », cosigné notamment par notre députée et membre de ce conseil Solange Berset, et même soutenu par l'association des opposant-e-s au site éolien des Collines de la Sonnaz. Ce mandat demande en résumé que toute la planification éolienne soit remise à zéro, et prévoit aussi les études de vents. Il est apparu clair au Conseil communal que seule cette décision pouvait permettre de poursuivre une quelconque réflexion concernant l'éolien dans notre canton.*

*De la même manière et suivant cette logique, le Conseil communal a refusé la proposition du Conseil d'État concernant uniquement notre site, puisque notre demande commune de septembre 2021 avait été faite dans un cadre complètement différent. Vous pouvez trouver ces deux courriers du Conseil d'État, ainsi que notre réponse du 12 septembre, sur le site Internet qui contient, je vous le rappelle, toute l'information concernant le dossier éolien pour le site actuel des « Collines de la Sonnaz ».*

*A ce jour, le Conseil d'État n'a pas encore répondu officiellement au mandat Fattebert et al., malgré le fait que celui-ci ait été soutenu par la majorité du Grand Conseil, et un grand nombre de communes dont la nôtre. Nous appelons le Conseil d'État à l'accepter, et à lancer l'enquête indépendante concernant la planification éolienne ayant conduit à la situation actuelle. Nous sommes donc dans l'attente de cette importante décision, ainsi que de l'arrêt que doit rendre le Tribunal fédéral au recours – même si Belfaux ne l'a pas soutenu.*

*Dans l'intervalle, une délégation de notre Conseil communal a rencontré à sa demande une délégation de la commune de La Sonnaz le 2 septembre dernier, constatant une convergence de position dans le soutien du mandat Fattebert et al.*

*D'autre part, les deux autres communes, pour rappel Misery-Courtion et Courtepin, avec lesquelles nous collaborons ont décidé d'organiser à la mi-novembre une séance d'information et débat sur l'éolien pour leur population. Votre Conseil communal s'est également penché sur la tenue d'une telle séance, et a décidé d'y renoncer pour l'instant. Je dis pour l'instant, car nous avons déjà affirmé qu'en cas de vote consultatif qui ne semble pour nous pas pertinent à l'heure actuelle au vu de la situation que j'ai rappelée plus haut – celui-ci serait dans tous les cas précédé d'une séance similaire organisée pour la population de notre commune. Toutefois, nous allons envoyer un tout-ménage durant la même période, afin d'utiliser un canal supplémentaire pour informer notre population en ce qui concerne ce dossier important et sensible.*

*Enfin, je vous informe qu'aucune nouvelle requête au sens de la Loi cantonale sur l'information et l'accès aux documents (LInf) n'a été transmise à notre commune depuis la dernière séance du Conseil général ».*

**M. Gabriel Litzistorf**, Conseiller communal, prend la parole :

#### **VOITURE MOBILITY**

*« En 2020, sous l'impulsion du Conseil général, le Conseil communal avait décidé de mettre en place la location d'un véhicule avec la société Mobility. Après deux ans d'utilisation, il s'avère que le véhicule est très peu utilisé et coûte trop cher à la Commune. Le Conseil communal a dès lors décidé de résilier le contrat avec cette société. Il est actuellement en discussion avec un commerçant de la région afin d'organiser un service similaire. Des informations seront transmises à la population dans les meilleurs délais ».*

#### **AESC – CONSTRUCTION DE LA STEP DE PENSIER**

*« Le projet avance bien, de nombreuses offres de soumissions sont rentrées et respectent le budget. Une mise à l'enquête est prévue au mois de mars 2023. Dans le respect des autorisations, le terrassement pourrait débuter dans le courant des mois de mars – avril 2024. Le début du gros œuvre pourrait alors commencer en septembre 2024 ».*

**Mme Mary-Lise Bapst**, conseillère communale, prend la parole :

#### **CABINET MEDICAL**

*Après plusieurs années de négociations pas toujours faciles entre les TPF, la Confédération, le groupe de travail et le conseil communal de Belfaux, le projet du nouveau Cabinet médical de la Gare de Belfaux est enfin sous toit pour l'évidente satisfaction de tout un bassin de population.*

*L'exploitation du cabinet médical débutera dès le 1er mars 2023 avec une équipe de 3 médecins généralistes, tous spécialistes en médecine interne générale FMH et formés dans le canton de Fribourg. IL s'agit comme vous avez déjà pu le lire dans le dernier Flash communal de Mesdames les Dresses Laure Aeby et Candice Rochat et de Monsieur le Dr Xavier Blanc ainsi que du personnel paramédical qui assistera le groupe de médecins.*

*D'ores et déjà, nous nous réjouissons de l'ouverture de ce nouveau centre de soins idéalement placé au centre du village de Belfaux et souhaitons la bienvenue et plein succès à cette jeune et nouvelle équipe médicale.*

M. Vincent Schickel, Conseiller communal, prend la parole :

#### AMENAGEMENT

« Concernant la révision générale du PAL, nous travaillons actuellement sur la dernière grosse condition d'approbation : le calcul de densification liée au PA4. Comme d'autres communes, nous attendions le retour du canton sur le PAL de Villars-sur-Glâne qui traite de ces conditions de densification et devait servir d'exemple sur la façon de les calculer. Malheureusement, toujours aucun retour à l'été n'a eu lieu. La commune a donc rencontré l'Agglo le lundi 5 septembre pour avancer sur ce dossier. Même si l'Agglo a une position pragmatique sur cette question, ce n'est malheureusement pas le cas du SeCa (Service des constructions et de l'aménagement) qui voudrait une étude détaillée de ces calculs de densification. Pour compliquer les choses, les communes sont toujours en attente du canton sur le guide pour calculer ces fameuses densifications ; guide qui aurait dû sortir avant l'été. Des discussions sont donc actuellement en cours afin de trouver une solution de compromis et afin de pouvoir avancer sur ce dernier point « bloquant ». La commission de l'aménagement siégera le lundi 14 novembre pour discuter de l'avancement de ce dossier et finaliser la mise à jour du RCU (notre Règlement Communal d'urbanisme). Nous visons maintenant une mise à l'enquête pour la fin de l'année. Si le SeCA venait à refuser notre solution, nous devrions alors entamer une analyse détaillée de la densification, ce qui entraînerait un gros dérapage à la fois dans le calendrier, mais aussi pour les dépenses qui frôlent maintenant les CHF 500'000.00 ».

#### ROUTE DE CONTOURNEMENT

« La commune a rencontré la DIME et son Conseiller d'Etat, M. Jean-François Steiert, le 18 août de cette année. Durant cette séance, le Conseil communal a interpellé la DIME sur la durée des zones réservées qui arrivent à échéance, tout en confirmant sa volonté unanime d'avoir une route de contournement. Le Conseil communal a aussi réitéré son soutien au tracé de la variante dite « longue ». Pour rappel, la variante longue est celle qui sort au-dessus du Château du Bois. Cette variante est privilégiée, car c'est celle qui s'écarte le plus du centre du village et qui est partiellement en tranchée couverte ; ce qui réduit fortement l'empreinte sur les surfaces d'assolement et les nuisances sonores. Monsieur le Conseiller d'Etat a très bien accueilli notre position et va contacter la commission des routes du Grand Conseil pour voir l'utilité de lancer rapidement un 4<sup>ème</sup> groupe de pilotage avant de présenter l'idée aux autres membres du Conseil d'Etat ».

#### CONSTRUCTIONS – INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES

« Comme vous avez pu le lire dans le Flash d'octobre, la Confédération a simplifié les règles d'intégration des panneaux solaires dans l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (l'OAT). Ceci a pour implication de rendre temporairement caduque la directive cantonale sur les panneaux solaires. Dans la pratique, il devient donc plus facile d'installer des panneaux solaires sur les toits et la majorité des cas ne nécessite plus la demande de permis de construire ; une simple déclaration suffit. Afin de promouvoir la pose de panneaux solaires, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 20 septembre, de ne plus encaisser d'émoluments communaux sur la pose de panneaux solaires non soumis à une demande de permis. Vous trouverez plus d'information sur le sujet en page 15 du Flash communal.

#### MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE

« Vous l'avez tous lu dans la presse, le canton tout comme la Confédération, ont édicté des recommandations afin d'économiser de l'énergie au vu de la crise énergétique actuelle. La Commune travaille sur ces problématiques depuis la fin de l'été et a pu construire un plan cohérent et ambitieux tout en respectant les diverses obligations envers nos locataires et très jeunes concitoyens. La Commission de l'énergie et de l'environnement a pu aussi donner son avis sur la question. Le Conseil communal, en date du 11 octobre, a validé un plan d'économie d'énergie dont voici les grandes lignes :

- Réduction de 2° dans les salles de classes et les bureaux de l'administration, mais tout en assurant un minimum de 20°. Cependant, la réduction de température sera d'environ 4° dans les corridors et lieu de passage, ainsi que pour le reste de l'école durant les week-ends et les vacances de carnaval.
- Pour la halle de gym, la température sera abaissée (entre 17 et 18°).

- *Durant les vacances de Noël/Nouvel An, la température de l'école et la halle de gym sera descendue à 15°.*
- *Un budget exceptionnel de CHF 13'000.00 a été voté par le Conseil communal le 11 octobre afin de remplacer toutes les lumières de l'ancienne école par du LED. C'est plus de 500 ampoules et néons à changer. A noter que la halle de gym et la nouvelle école sont déjà en LED. Cet investissement devrait être rentabilisé entre 12 et 18 mois au prix actuel de l'électricité.*
- *Les lumières de l'administration seront aussi remplacées par des LED au début de l'année 2023, avec un budget de CHF 5'000.00 à la clé. Diverses autres mesures comme le remplacement de certains interrupteurs, la réduction de la ventilation durant les week-ends devraient permettre de réduire encore plus la consommation sans trop impacter les utilisateurs.*
- *Des discussions sont actuellement en cours avec le Groupe E concernant l'éclairage public. Les règles régissant l'éclairage des passages piétons sont très strictes et l'interconnexion des systèmes d'éclairage nécessite une coordination accrue avec le Groupe E.*
- *Enfin, pour les décorations de Noël, il a été décidé de ne garder qu'un arbre de Noël devant l'administration. Nous allons donc décorer l'arbre déjà en place et ce dernier sera éclairé uniquement entre 17h30 et 22h00. Le traditionnel arbre de Noël de l'école sera bien entendu maintenu, mais il ne sera pas éclairé, étant donné que les enfants le voient la journée.*

*Ces mesures peuvent être adaptées en fonction de la crise énergétique et des diverses prérogatives cantonales ou fédérales qui pourraient émerger.*

*Nous profitons aussi de l'occasion pour inciter tout un chacun à réduire sa consommation. Il n'y a pas de petites économies, chaque KWh compte, et ce dès à présent ! Nous pouvons dès maintenant tout entreprendre au niveau individuel pour réduire la consommation d'énergie. Et nous vous rappelons que le site Internet de la commune vous donne également de bons conseils dans ce domaine ».*

**M. Frantz Simonis**, Conseiller communal, prend la parole :

#### **NOUVELLE ANNEE SCOLAIRE**

*« Le jeudi 25 août 2022 sonnait le début d'une nouvelle année scolaire pour les élèves et les enseignants de notre commune.*

*A cette occasion, dans le cadre de notre projet « mieux vivre ensemble » un moment convivial a été organisé par les enseignants de l'école, soutenu par la commune de Belfaux dénommé « café de la rentrée ». Durant ce moment on a partagé du café, thé, tresses et pain avec les parents des élèves, suivi d'un échange constructif et respectueux ».*

#### **EFFECTIF : ENSEIGNANTS ET ELEVES**

*« Au 31 juillet 2022, trois départs et deux démissions ont été annoncés. Un enseignant a également pris sa retraite. Deux remplaçantes de longue durée et une remplaçante de courte de durée ont été engagées.*

*Au total, 36 enseignants travaillent à Belfaux. 331 élèves dont 2 Ukrainiens, fréquentent l'école.*

*149 élèves fréquentent le Cycle d'Orientation, 2 au CO de Belluard, 144 au CO de Jolimont et 3 au CO de langue allemande (DOSF) ».*

#### **DIRECTION DE L'ECOLE**

*« Je dois malheureusement vous informer que le directeur de notre école est en arrêt de travail pour des raisons de santé depuis le mois juin 2022.*

*Durant son absence, la direction de l'école est assurée par Mme Géraldine Chardonnens actuelle directrice de l'école de Grolley.*

*Elle est présente à l'école le mardi après-midi, le mercredi matin et le jeudi après-midi.*

*Elle s'occupe des séances avec les enseignants, les réseaux et autres rencontres avec les parents.*

*L'inspecteur scolaire fait le lien avec la commune ».*

## PATROUILLEURS SCOLAIRES

*« Le bureau de la prévention des accidents BPA a décidé de ne plus donner d'autorisations aux communes pour que la prise en charge des patrouilleurs soit effectuée par les enfants. En conséquence, le Conseil communal a décidé de remplacer, dès la rentrée 2023, les patrouilleurs par d'autres alternatives ».*

## PROJET D'ENSEIGNEMENT IMMERSIF EN ALLEMAND

*« Ce projet soutenu par la commune de Belfaux fait son chemin.*

*Au niveau des classes de 5H, 20 élèves ont été tirés au sort mardi 14 juin par M. Marc Luisoni, inspecteur scolaire.*

*Une vingtaine de parents étaient présents à ce tirage ».*

## FIN DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION WHATSAPP

*« Depuis le début de l'année scolaire, il est interdit d'utiliser l'application WhatsApp pour communiquer avec les parents. Dès 2023, cette application sera remplacée par une application qui regroupe, simplifie et numérise la communication administrative entre l'école, les enfants et les parents ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 3. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**.

*« Comme vous le savez probablement, une consultation a lieu jusqu'à la fin de ce mois pour définir le périmètre cantonal des agglomérations. Des communes ayant le statut d'observatrices ont été ajoutées, des communes appartenant à d'autres districts également. Ces propositions ne nous semblent pas simplifier le processus. Des discussions sont en cours pour savoir comment va évoluer l'Agglo actuelle.*

*De plus, le recours que nous avons déposé avec 5 autres communes auprès du Tribunal fédéral, concernant le droit d'être entendu dans la procédure de dissolution de l'Agglo suite à l'adoption de la LAgg, est perdu. La discussion entre les 5 juges fédéraux a été nourrie et serrée ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 4. Approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine, présentation de Mme la Préfète Lise-Marie Graden (message 119)

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**.

*« La LDIS entre en vigueur le 1er janvier 2023. Au niveau du district de la Sarine, l'ancienne CRID a estimé qu'il était plus rationnel d'incorporer la Défense-incendie au RSS plutôt que de créer une nouvelle association de communes, ceci afin de créer des synergies, de s'appuyer sur une structure existante forte, d'éviter de multiplier les associations intercommunales et leur délégation.*

*Les objectifs de cette LDIS sont une optimisation des interventions, puisque l'organisation se fera selon une carte de répartition des risques et plus selon une répartition par frontières politiques, ceci pour une meilleure protection de notre population. L'idée est également une harmonisation des formations au sein des sapeurs-pompiers, ainsi qu'une harmonisation du matériel.*

*Toutes les séances et réflexions faites durant des mois tant au niveau des directions, comité et COPIL qu'au niveau des principaux intéressés, à savoir les sapeurs-pompiers, ont abouti à une présentation et une acceptation par l'Assemblée des délégués du RSS en juin 2022 à la modification des statuts, qui doivent maintenant être ratifiés par toutes les communes du district. Le Conseil communal vous recommande d'accepter la modification des statuts du RSS afin de permettre des synergies et optimisations et nous mettre en conformité avec les exigences légales.*

*Je passe maintenant la parole à Mme Lise-Marie Graden, Préfète, pour quelques compléments ou si vous avez des questions ».*

Mme la Préfète **Lise-Marie Graden** prend la parole.

Mme la Préfète rappelle que la Chambre des communes a exigé de mettre en œuvre ce projet de Loi cantonale. Ceci afin qu'il y ait une égalité de traitement entre les différentes communes et également pour permettre une perméabilité entre les différentes compagnies de pompiers.

Mme la Préfète donne des informations au sujet de la nouvelle structure en Sarine. Elle insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet bon marché qui respecte les coûts qui ont été annoncés depuis longtemps. Le message de la LDIS indique un coût de CHF 48,40. En Sarine, celui-ci se monte à CHF 48,71 par habitant. Ce montant comprend l'indexation de 2.5 des salaires pour cette fin d'année.

En Sarine, il y a de grandes disparités entre les 26 communes et des choix doivent être faits. C'est notamment le cas de l'obligation de servir où toutes les personnes de 18 à 40 seront astreintes. Le pendant de cette obligation de servir est la taxe d'exemption. L'Assemblée des délégués l'a fixée à CHF 160.00 au maximum. Ce montant est inscrit dans les statuts et ne pourra pas être dépassé sans l'accord de tous les législatifs communaux. La taxe peut dès lors être comprise entre CHF 0.00 et CHF 160.00. Elle sera discutée chaque année au moment du budget par le Comité de direction du Réseau. En l'occurrence, pour 2023, le Comité l'a arrêté à CHF 100.00. Mme la Préfète précise que sur les 26 communes sarinoises, cinq d'entre elles n'encaissent pas de taxe. Les autres perçoivent des taxes de CHF 0.00 à CHF 160.00.

Le règlement sur la défense incendie entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. D'ici là, toutes les communes de la Sarine doivent avoir validé et adopté ces statuts modifiés. Il s'agit d'un enjeu régional et cantonal. Mme la Préfète est confiante quant à l'aboutissement de ce projet qui permettra de garantir la sécurité des citoyens.

Pour Belfaux, les charges liées prévues en 2023, se monteront à environ CHF 57'000.00, soit CHF 20'000.00 de plus par rapport au budget 2022 de la commune de Belfaux. Mme la Préfète insiste sur le fait que ce montant comprend toutes les charges et que Belfaux n'aura plus à investir. Les autres coûts seront pris en charge par le RSS ou par l'ECAB. Elle prend pour exemple un changement de véhicule qui sera payé par l'ECAB.

La Présidente remercie Mme la Préfète et ouvre la discussion générale.

**M. Christophe Thode**, du groupe Le Centre Belfaux-Futuro prend la parole.

*« Je souhaite vous faire part, à ce stade des délibérations, de mon questionnement et de mon sentiment sur cet objet.*

*Comment se fait-il que M. Didier Carrard, cadre ECAB, n'ait pas été approché pour présenter, en amont, le point de vue de l'ECAB à l'ensemble du CG, sachant qu'il dispose d'informations stratégiques, nécessaires à la prise de décision?*

*A titre personnel, je regrette vivement cet état de fait qui signe un fiasco de l'information alors que nous sommes à 2 1/2 mois de l'entrée en pleine force de la LDIs!*

*Je propose dès lors de reporter le vote de cet objet à une date ultérieure, pour que l'ensemble du Conseil général puisse :*

- a) Disposer de la totalité des infos sur ce dossier*
- b) Avoir le temps de se concerter, via les groupes, pour se déterminer sur une base solide-ment documentée et argumentée*
- c) Avoir assez de temps pour obtenir les bonnes réponses relatives à des questions financières et juridiques, somme toute assez pointues.*

*La modification des statuts RSS implique une contrainte financière forte pour Belfaux puisqu'elle génère des dépenses liées au pot commun. Cette mise en commun offre certes l'un ou l'autre avantage. Je reste toutefois persuadé que nous n'avons aucune garantie réelle sur le contrôle des coûts. Il s'agira essentiellement d'entériner des exigences générées par un système éloigné des besoins réels.*

*A mon sens, ce vote qui pourrait sembler une mascarade puisqu'il a pour seul but d'entériner la mise en application complète de la LDIs, a au moins le mérite de porter le débat devant le public!*

Mme **Solange Berset**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

*« Je déclare mon lien d'intérêt, j'ai voté le projet de loi concernant la défense-incendie au Grand Conseil.*

*En écho à l'intervention de mon collègue, Christophe Thode, je remarque que les informations ont manqué et qu'il est difficile de prendre une décision si on n'a pas toutes les informations.*

*Je déplore ce manque d'informations concernant notamment le fait que certains documents mis à disposition par exemple :*

*- le règlement sur la taxe d'exemption*

*- le règlement sur la défense-incendie et de secours du Bataillon Sarine*

*- le document FAQ, foire aux questions avec réponses concernant des points importants*

*- et surtout nous n'avons pas eu à disposition le document PowerPoint : présentation du projet destiné aux législatifs des communes.*

*C'est dommage, car cela aurait aidé à la compréhension de ce dossier afin de prendre position sur ces statuts en toute connaissance.*

*Je ne me prononce pas sur la proposition de mon collègue Christophe Thode ».*

**M. Dominique Corpataux**, du groupe Le Centre Belfaux-Futuro prend la parole.

Il revient sur les chiffres qui ont été présentés. Il y aurait un nouveau budget de CHF 57'900.00 tout compris. Par contre, les coûts actuels présentés par le Conseil communal dans le message ont été en moyenne de CHF 11'742, 81 pour les années passées. Il comprend qu'il y ait un besoin de professionnaliser le service. Cependant, il ne peut pas accepter une telle augmentation de coûts pour un service qui reste le même, en connaissant les difficultés financières de la commune de Belfaux. Ceux qui vont devoir payer la taxe seront impactés de façon importante étant donné qu'elle passe de CHF 40.00 à CHF 100.00. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une double injustice pour la population de Belfaux de devoir payer plus au niveau de ses impôts et de ses taxes.

**Mme Murielle Angéloz Burns**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

Elle fait remarquer que les coûts explosent pour des prestations égales. Elle se demande si cela fait sens d'intégrer les pompiers au RSS, une organisation déjà lourde avec des charges en évolution constante.

Mme Angéloz Burns rejoint l'avis de ses collègues et relève également que pour prendre une décision, il aurait fallu avoir plus d'informations.

**Mme Christel Grandjean**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

Elle est surprise de l'augmentation de la capacité d'investissement qui passe de 60 millions à 120 millions. Elle relève qu'il devrait plutôt avoir des économies d'échelles.

**Mme la Préfète** prend la parole.

Concernant la remarque de M. Thode qui parle de mascarade dans le fait que le Conseil général doit accepter ces statuts, elle précise que la loi sur les communes prévoit, dans le cas d'une association de commune, que les statuts doivent être acceptés par l'entier des communes membres. Mme la Préfète informe les membres du Conseil général que la loi sur les communes va être révisée. Ce point sera dès lors discuté. Elle invite les membres du Conseil général à être présents lors de la soirée d'informations organisées par la DIAF le 23 novembre prochain. Elle précise que si ce vote est reporté à la prochaine séance du Conseil général, les délais seront respectés.

Concernant le déficit d'informations, elle insiste sur le fait que depuis son début d'entrée en fonction, dans les différentes séances d'informations à l'intention des communes, des membres des exécutifs, des commandants, elle a systématiquement indiqué qu'elle était à disposition pour venir présenter ce projet. M. Carrard de l'ECAB l'est également. En cas de report, tous deux sont à disposition pour une soirée d'informations.

Concernant les remarques de Mme Berset, elle lui répond que sur le site du RSS, il y a un grand nombre d'informations. Elle insiste sur le fait qu'une quantité énorme d'informations ont été transmises en Sarine. Le projet sarinois est beaucoup plus abouti que les autres. Il va jusque dans le détail du règlement sur le bataillon. Tout cela a été discuté lors des Assemblées des délégués. Belfaux est représenté également au Comité de direction. Toutes ces informations existent. Le PowerPoint dont parle Mme Berset est une proposition qui a été établie avec le réseau à l'attention des exécutifs afin qu'ils puissent les utiliser pour présenter ce projet.

Au sujet des coûts, effectivement les coûts de la défense incendie, dans le message de Belfaux se montent à quelques CHF 11'000.00 en moyenne pour ces trois dernières années. Les

CHF 57'000.00 représentent un coût budgétaire. Il est nécessaire de comparer le budget au budget. On ne peut pas comparer les comptes au budget. On comparera les comptes l'année prochaine. Concernant le budget 2022 de Belfaux, le coût à charge de la commune se monte à CHF 37'000.00. Il y a bien une augmentation. Les coûts sont en lien avec la politique d'investissement. Belfaux a peu investi dans le renouvellement du matériel, ces dernières années. Elle prend pour exemple le fait que la commune loue un camion tonne pompe plutôt que de l'avoir acheté et verse CHF 2'000.00 par mois à l'ECAB. Au budget 2021, il y avait un montant pour la réparation du camion tonne pompe. Ce montant n'a pas été investi ce qui limite le coût dans les comptes 2021.

Autre remarque par rapport aux coûts de la défense incendie, les interventions du centre de renfort se montent à 174 interventions pour ces dernières années sur la commune de Belfaux. Cela représente CHF 7'000.00 de coût de personnel, sans compter les autres charges. Ces coûts doivent également être ajoutés dans la défense incendie. Ce montant était pris en charge par l'ECAB, ce qui ne sera plus le cas à partir de 2023. Le fait que Belfaux n'a pas énormément investi ces dernières années et si la LDIS n'entraîne pas en vigueur, ce qui n'est pas le cas, la commune devrait rattraper des investissements et les financer. Ces investissements seront portés par le RSS qui lui est financé par les 26 communes.

Concernant la taxe et les coûts, la Préfète précise que lorsqu'on parle de CHF 48,75 par habitant, il s'agit du coût total de la défense incendie. Cela représente, pour le district de la Sarine, CHF 5,3 millions qui seront couverts en partie par les revenus de la taxe (estimation de 27'000 personnes payant une taxe de CHF 100.00 représente 2,7 millions). Le solde est réparti entre les communes, en fonction de la clé de répartition qui figure dans les statuts, à savoir 50% de la population légale et 50% de la valeur assurée ECAB, ce qui représente les CHF 57'000 à la charge de la commune de Belfaux. Les taxes sont déjà prises en compte. Le coût de la défense incendie augmente, effectivement. Cependant, toutes les compagnies auront le même matériel, les véhicules seront exclusivement financés par l'ECAB, les critères de formation seront identiques et unifiés sur tout le district, respectivement sur tout le canton. Concernant la taxe, il y aura plus d'exemptions. La durée de sa perception est écourtée, elle passe de 30 ans à 22 ans.

Sur la remarque « ça va coûter plus cher alors que le service sera le même », Mme la Préfète insiste sur le fait que le service sera différent avec des standards plus élevés. Si cette loi est intervenue, c'est en raison du projet Free Fire qui exigeait différents critères. Les communes avaient 5 ans pour se mettre au niveau. La moitié des communes n'y est pas parvenue. C'est la raison pour laquelle la Chambre des communes a demandé la mise en place d'une loi pour réglementer et permettre à la défense incendie d'avoir un système qui respecte les nouveaux standards de sécurité. Ceux-ci impliquent des investissements.

Concernant la question de la limite d'endettement, elle passe effectivement CHF 60 millions à CHF 120 millions. La limite d'endettement fixe un cadre dans lequel des investissements peuvent être réalisés. Chaque décision d'investissement doit être soumise et votée en assemblée des délégués. Si l'investissement dépasse les CHF 5 millions, il est soumis au référendum facultatif. Si celui-ci dépasse les CHF 10 millions, il est soumis au référendum obligatoire et ce serait dès lors la population du district qui devrait se prononcer pour un tel investissement.

Mme la Préfète donne quelques précisions quant à l'augmentation de CHF 60 millions :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - 8 nouvelles compagnies  |                    |
| - 5 bases de départ qui ne disposent pas de caserne   |                    |
| - Une caserne coûtera 3 millions  | 15 millions        |
| - Construction d'une nouvelle caserne dans le Grand Fribourg<br>pouvant accueillir les pompiers, compagnie spéciale (désincarcération),<br>les ambulances | 25 millions        |
| - Achat de terrains   | <u>20 millions</u> |
| <b>Total</b>  | <b>60 millions</b> |

Mme la Préfète rappelle que la commune de Belfaux est représentée à l'Assemblée des délégués et au Comité de direction. Elle est bien consciente que les charges liées sont importantes et difficiles à supporter pour les communes. Le fait que la défense incendie a été confié au RSS est une garantie supplémentaire. En effet, il s'agit d'une association qui fonctionne, qui existe et qui a des services centraux de qualité. Le budget est fiable. Elle précise que le district de la Sarine qui est le plus grand a un coût de défense incendie le plus bas de tout le canton.

Pour conclure, Mme la Préfète assure qu'il s'agit d'un excellent projet.

La Présidente ouvre à nouveau la discussion.

La parole n'est pas demandée, la Présidente remercie Mme Graden et clôt la discussion.

Mme la Présidente interpelle M. Thode afin de connaître son intention concernant sa demande de renvoi.

M. Thode lui répond qu'il maintient sa demande de report. Dès lors, conformément au règlement du Conseil général de la commune de Belfaux, art. 41 al. 1, *s'il y a une proposition de non entrée en matière ou de renvoi, un vote a lieu à l'issue de la discussion générale.*

Mme la Présidente donne la parole à Mme **Emilie Corminboeuf** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture. Elle demande une suspension de séance avant le vote.

La Présidente, après avoir consulté le bureau, accorde une suspension de séance de 10 min.

Les débats reprennent à 20h55.

La Présidente soumet la demande de report au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

Oui : 18

Contre : 3

Abstentions : 2

L'approbation de la modification des Statuts du Réseau Santé Sarine est reportée à la prochaine séance du Conseil général.

La Présidente, au nom du Conseil général, remercie Mme la Préfète pour toutes ses explications et l'invite à suivre les débats et à partager un verre à la fin de la séance.

Mme la Préfète décline l'invitation. Elle informe les membres du Conseil général qu'elle reste à disposition, en cas de besoin, pour répondre à leurs questions. Elle quitte la salle.

## **5. Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions** (*message 120*)

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, conseiller communal en charge du dossier.

*« Nous vous présentons ce soir une nouvelle version du règlement sur les émoluments en lien avec l'aménagement du territoire et des constructions. Une révision profonde était nécessaire, car le règlement actuel ne répondait plus aux complexités des dossiers et les prix n'étaient plus adaptés au coût de la vie.*

*Le nouveau règlement simplifie aussi le calcul de la taxe qui est principalement composé de 2 parties :*

- *Une taxe de base fixe identique pour tous les projets*
- *Et une taxe proportionnelle à l'heure*

*Afin de vous aider à mieux comprendre le calcul de la taxe ainsi que l'impact financier de cette nouvelle version, nous avons mis 4 exemples représentatifs en page 2 du message et d'autres exemples détaillés ont été présentés à la commission financière le lundi 12 septembre lors d'une séance de travail.*

*Parmi les nouveaux articles, j'attire votre attention sur les 2 suivants :*

- *L'article 7 sur les mesures de police, qui donne un nouvel outil à la commune pour les mises en conformité sans devoir dénoncer le cas à la préfecture pour les cas mineurs.*
- *L'article 13 qui spécifie le moment de l'exigibilité de la taxe. Le nouveau règlement propose de percevoir les émoluments au fur et à mesure des étapes du projet ; et plus à la fin comme dans le passé. Nous introduisons aussi une base légale pour facturer des acomptes en fin d'année sur le travail déjà effectué. Ceci va permettre de mieux suivre les*

*budgets, et évite aussi au requérant de se retrouver avec une grosse facture à la fin de la procédure qui peut, dans certains cas, durer plusieurs années.*

*Ce règlement a été validé par notre commission de construction, par le SeCA et le service des communes. Nous vous proposons ce soir de le voter afin qu'il rentre en force au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

La Présidente présente ce règlement chapitre par chapitre

#### **Chapitre 1 Généralités**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Chapitre 2 Emoluments administratifs et frais de tiers**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Chapitre 3 Contributions de remplacement**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### **Chapitre 4 Dispositions communes**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La présidente ouvre la discussion générale

Mme **Solange Berset**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

*« J'ai pris connaissance de la proposition de modifications de règlement et j'estime également qu'il est nécessaire de l'adapter. J'ai une question concernant les augmentations proposées : sur quelles bases ont-elles été définies et ? Y a-t-il eu des comparaisons avec d'autres communes ?*

M. **Vincent Schickel** lui répond que le Conseil communal a effectué des comparaisons avec deux autres communes du district de la Sarine.

M. **Grégoire Minisini**, du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole.

*« Au même titre que la demande de pose de panneaux solaires pourrait-on imaginer de diminuer ou supprimer les émoluments pour le remplacement du système de chauffage afin d'encourager la transition énergétique ? ».*

M. **Vincent Schickel** lui répond que le Conseil communal a décidé d'abroger la taxe concernant la pose de panneaux solaires étant donné qu'il n'y a pas, dans la grande majorité des cas, il n'y aura plus de procédure simplifiée. Une simple déclaration à la commune sera nécessaire. L'installation d'une pompe à chaleur ou d'un autre système, nécessite une procédure, au minimum simplifiée qui demande une analyse du dossier par le groupe restreint des constructions et différents contrôles. En terme de quantité de travail, l'encaissement d'une taxe est dès lors justifié.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente soumet le règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction au vote du Conseil général.

#### **Résultat du vote**

Oui : 23

Le règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction est accepté à l'unanimité par 23 voix.

## **6. Commission SCI (Système de Contrôle Interne), élection d'un membre du Conseil général en remplacement de Mme Martine Roulin, démissionnaire**

La Présidente prend la parole.

*« Comme je l'ai indiqué en début de séance, Mme Martine Roulin a démissionné du Conseil général et ainsi, se retire également de la commission SCI. Le bureau a demandé au mouvement Arc-en-Ciel s'il souhaitait proposer un ou une remplaçant.e, mais celui-ci a décliné l'offre. Aussi, je me*

tourne vers les groupes Le Centre Belfaux-Futuro et PS, Centre Gauche PCS et ouverture et vous demande s'il y a un ou une candidat.e ? ».

La Présidente donne la parole à Mme **Marianne Aebischer** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro pour la présentation de M. Christophe Thode.

« Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Christophe Thode.

*Christophe est domicilié à Belfaux depuis 1999, marié et père de 3 enfants adultes et hors du nid ! C'est un jeune retraité qui fut instituteur durant près de 30 ans.*

*Christophe est intéressé à intégrer l'équipe de la Commission SCI, car c'est un outil intelligent et utile pour les employé.e.s et les élu.e.s de notre administration. Le SCI facilite la gestion au jour le jour et, de ce fait, il profite aussi aux Belfagiennes et aux Belfagiens.*

*M. Thode souhaite contribuer à l'effort collectif en apportant le regard pragmatique d'un simple citoyen, non issu de la finance ou de l'économie, sachant que plusieurs membres du SCI sont déjà des experts en la matière.*

*Le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro vous propose d'accepter cette candidature ».*

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidat, M. Christophe Thode est élu par acclamation.

## **7. Décomptes finaux des nouveaux bâtiments scolaires**

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, Conseiller communal, en charge du dossier.

« Nous vous présentons ce soir les décomptes finaux des nouveaux bâtiments scolaires.

*Je tiens tout d'abord à m'excuser au nom de l'administration concernant le petit décalage de certains chiffres dans le tableau des coûts pour les messages 126 et 127. Cependant, les montants finaux des messages ne changent pas et restent corrects. Vous trouverez les versions à jour sur le site de la commune.*

*Nous vous avons déjà donnée une information préliminaire lors de la séance du 24 mai dernier. Lors de cette séance, nous avons annoncé un dépassement d'environ CHF 650'000.00 qui est dû à plus de 90% aux pieux pour stabiliser le terrain et le déplacement des canalisations. Le dépassement final termine à CHF 661'962.67. La différence principale s'explique par une facture imprévue de plus de 18'000 du cadastre.*

*Concernant le message 126, certains d'entre vous auront remarqué que nous avons construit un petit dépôt sous le préau à l'entrée de la salle communale, cet été. Ce local prévu initialement dans le message va permettre de ranger l'estrade de la salle communale actuellement stockée dans la halle de gym, et donne plus de place aux utilisateurs de la salle de gym. Ce sont les montants que vous verrez en date d'août de cette année. Vous noterez qu'il n'y a que des frais de matériel, car le dépôt a été construit par l'édilité. La porte a été posée hier et l'édilité pourra donc finir la peinture ces prochains jours.*

*Les caméras de surveillance, en lien avec le message 129, ont été posées durant le mois de juin ; et l'enregistrement a commencé en juillet une fois le boîtier d'enregistrement reçu. Vous trouverez sur le site de la commune, sous règlements communaux, le règlement d'utilisation de la vidéo surveillance qui a été approuvé par la Préfecture. Depuis l'installation de ces caméras, plus aucune déprédation n'a été signalée.*

*Je ne vais pas rentrer plus en détail maintenant sur les autres messages, mais je reste à votre disposition si vous avez des questions, tout comme M. Olivier Fischer qui est présent ce soir et qui pourra répondre à toutes vos questions techniques sur ce magnifique projet ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## a) Information générale aux décomptes finaux des nouveaux bâtiments scolaires (message 121)

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport.

« Nous tenons à mentionner que le Conseil général a approuvé 8 crédits de construction pour la construction et l'aménagement du nouveau bâtiment scolaire pour un montant total de CHF 11'303'000.00.

Le coût total de la construction se monte à CHF 11'964'962.67 soit un dépassement de CHF 661'962.67.

Le dépassement se décompose de la manière suivante :

Construction du bâtiment de la Petite enfance (étude et construction)	CHF	605'079.72
Remplacement du talus végétal par des gradins	CHF	142'623.70
Création et aménagement d'une cour de récréation	CHF	- 74'964.15
Réaménagements extérieurs de la halle de gym	CHF	-11'943.10
Jonction informatique entre les bâtiments scolaires	CHF	2'072.80
Réfection de l'étanchéité et de l'isolation place entre école et salle de gym	CHF	159.50
Installation système vidéo surveillance de l'école	CHF	<u>-1'065.80</u>

**Total dépassement** **CHF 661'962.67**

Nous notons que le dépassement concernant principalement 3 positions qui sont la construction proprement dite, les gradins et la cour de récréation.

Le dépassement de CHF 661'962.67 représente un dépassement de 5.86% par rapport aux crédits votés.

La Commission Financière a vérifié, mais n'a pas fait d'audit, tous les décomptes et les factures et ces derniers vous seront présentés dans les prochains messages.

En contrepartie, la Commune de Belfaux a également reçu des subventions de la part du canton pour la construction de l'école. Ces dernières représentent un montant de CHF 967'384.70 (le détail se trouve dans le message 121). De plus, une réserve a été créée dans le but de la construction de l'école lors de la vente de terrains. Cette dernière a été dissoute pour un montant de CHF 3'720'000.00.

Il ressort de ce qui précède que l'investissement net du nouveau bâtiment scolaire représente un montant de CHF 7'277'577.97 et est la différence entre le montant total des dépenses (et non pas le total des crédits d'investissement comme mentionné dans le rapport 121) et le montant cumulé des subventions et des réserves dissoutes.

La Commission Financière note également que le dépassement de 5.86 % est dans les normes et n'est pas excessif. Elle note également sur la base des présentations et de ses contrôles que certaines factures et plus précisément celles du Registre Foncier n'ont simplement pas été anticipées, ni budgétées par les conducteurs des travaux.

La Commission Financière tient aussi à vous mentionner que les prochains messages risquent d'être répétitifs, mais chaque crédit de construction doit être approuvé séparément par le Conseil général.

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Thierry Defaux**, du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

« A la lecture du décompte final des nouveaux bâtiments scolaires, j'ai pris note que le dépassement du budget est d'environ CHF 660'000.- soit un surcoût de 5.6%.

Il est mentionné dans les explications que les honoraires architectes ont été adaptés aux coûts finaux.

Or selon les normes SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes), les honoraires des architectes sont proportionnels aux coûts des travaux selon une formule de calcul bien définie.

Je suis donc surpris de voir une plus-value des honoraires d'architectes d'environ 23%, comparé au 5.6% de surcoût des travaux. De plus, cette plus-value d'environ CHF 267'000.- représente à elle seule environ 40% du surcoût total du bâtiment. Merci pour vos précisions ».

M. **Olivier Fischer** lui répond.

M. Fischer précise qu'il était responsable de la direction des travaux et sous-traitant de l'Atelier March. Le contrat avec l'Atelier March a été réalisé sur la base d'une première estimation de CHF 6'000'000.00. Ce montant a été adapté sur le coût final. Il a été établi avant la votation des CHF 10'000'000.00 qui donne lieu, aujourd'hui au 5,6 % de dépassement. Au début des discussions avec l'Atelier March, le montant était de CHF 6'940'000.00. Ce montant a servi de base à l'établissement du contrat d'origine, ce qui explique cette différence.

M. **Vincent Schickel** précise que le calcul des honoraires se base sur les normes SIA. La CO-BASCO s'est réunie au début de l'année pour vérifier l'exactitude des chiffres qu'elle a validés.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## **b) Décompte final du crédit d'étude accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance** (message 122)

ET

## **c) Décompte final du crédit accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance** (message 123)

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport concernant les messages 122 et 123.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies!*

*Même si les messages no 50 du 26.09.2017 et no 64 du 30.10.2018 ont été acceptés de manière séparée et à des dates différentes, ces deux crédits sont indissociables dans le décompte final et ne font l'objet que d'un seul message.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 11'498'079.72 soit un solde supérieur de CHF 605'079.72 au budget voté de CHF 10'893'000.00.*

*Ce dépassement est principalement dû à la nécessité, lors de la construction, de l'aménagement de pieux pour stabiliser le sol et des déviations des réseaux dans le sous-sol qui se sont révélés plus complexes que ce qui avait été prévu. Le dépassement de ces deux crédits représente environ 91.41 % du dépassement total du projet global.*

*Lors des vérifications, la Commission financière a fait une demande à l'Administration afin d'obtenir de la part du conducteur des travaux le détail des factures pour chaque position (voir pages 2 à 6), pour lui permettre de se positionner sur les montants ressortant du tableau se trouvant à la fin du message 121 ainsi que des pages 2 à 6 du présent message. En effet, la liste des factures par ordre chronologique se trouvant à la fin du message 123 ne lui était pas d'une grande utilité pour effectuer ce travail de contrôle.*

*Suite aux contrôles effectués, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote du Conseil général les deux décomptes

- Décompte final du crédit d'étude accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance
- Décompte final du crédit accordé pour la construction du bâtiment de la Petite Enfance

### Résultat du vote

Les deux décomptes finaux sont acceptés à l'unanimité par 23 voix.

### **d) Décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un talus végétalisé par une construction de loisirs sous forme de gradins** (message 124)

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 222'623.70 soit un solde supérieur de CHF 142'623.70 au budget voté de CHF 80'000.00.*

*Ce dépassement est dû au fait que le projet a été modifié lors de son élaboration et qu'à la place d'une seule rampe il a été construit des gradins formant un amphithéâtre permettant de pouvoir être utilisé aussi bien pour la récréation que pour les fêtes de l'école.*

*La Commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour le remplacement d'un talus végétalisé par une construction de loisirs sous forme de gradins au vote du Conseil général.

### Résultat du vote

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix

### **e) Décompte final du crédit accordé pour la création et l'aménagement d'une cour de récréation/place de jeux et la construction d'un préau** (message 125)

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 25'035.85 soit un solde inférieur de CHF 74'964.15 au budget voté de CHF 100'000.00.*

*La Commission financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour la création et l'aménagement d'une cour de récréation/place de jeux et la construction d'un préau au vote du Conseil général.

### Résultat du vote

Le décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix.

## **f) Décompte final du crédit accordé pour les réaménagements extérieurs de la halle de gym et la création d'une porte pour accéder directement à la halle** (message 126)

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**, responsable du dossier. Il s'excuse pour les erreurs qui se sont glissées lors de la rédaction du message 126. Il informe les membres du Conseil général que des copies du message corrigé sont à leur disposition. De plus, il précise que les versions PDF corrigées se trouvent sur le site communal.

La Présidente donne la parole à M. **Thierry Nydegger**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 63'056.90 soit un solde inférieur de CHF 11'943.10 au budget voté de CHF 75'000.00.*

*Malgré le coût total inférieur au budget, il faut noter que des travaux supplémentaires ont été entrepris au niveau du réaménagement de l'entrée latérale de la halle de sport et de la gestion des talus et des plantations pour les aménagements extérieurs de la nouvelle école et du projet global pour un montant de CHF 15'143.35.*

*La Commission Financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour les réaménagements extérieurs de la halle de gym et la création d'une porte pour accéder directement à la halle au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix.

## **g) Décompte final du crédit accordé pour la jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et mise à niveau des installations** (message 127)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 57'072.80 soit un solde supérieur de CHF 2'072.80 au budget voté de CHF 55'000.00.*

*La Commission Financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour la jonction informatique entre les bâtiments du secteur de l'école et mise à niveau des installations au vote du Conseil général.

### Résultat du vote

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix.

### **h) Décompte final du crédit accordé pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sports** (message 128)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 60'159.50 soit un solde supérieur de CHF 159.50 au budget voté de CHF 60'000.00.*

*La Commission Financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour la réfection de l'étanchéité et de l'isolation de la place entre l'école et la halle de sports.

### Résultat du vote

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix.

### **i) Décompte final du crédit accordé pour l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école** (message 129)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, secrétaire de la commission financière, qui donne lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 38'934.20 soit un solde inférieur de CHF 1'065.80 au budget voté de CHF 40'000.00.*

*La Commission Financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le secteur de l'école au vote du Conseil général.

### Résultat du vote

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix.

La Présidente donne la parole à M. **Vincent Schickel**. Il remercie les membres du Conseil général pour leur confiance, toutes les personnes qui ont œuvré pour ce projet qui a duré de multiples années, en particulier M. Marc Lüthi, ancien Conseiller communal, les membres de la CoBaSco et M. Fischer.

## **8. Décompte final du crédit accordé pour la réfection du chemin des Ecoliers** (message 130)

La Présidente donne la parole à Mme Chantal Barras, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

*« Nous tenons à mentionner que la Commission financière ne fait pas d'audit et que pour ses revues, elle se base sur les documents fournis et ne peut donc pas se prononcer sur le fait que toutes les factures ont été fournies.*

*À la suite de son analyse des pièces reçues pour sa revue, la commission financière a pris connaissance que le décompte final présente un total de coût de CHF 75'898.25 soit un solde supérieur de CHF 398.25 au budget voté de CHF 75'500.00.*

*La Commission Financière propose au Conseil général d'accepter ce décompte final.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion

La parole n'est pas demandée

La Présidente soumet le décompte final du crédit accordé pour la réfection du chemin des Ecoliers au vote du Conseil général.

### **Résultat du vote**

Ce décompte final est accepté à l'unanimité par 23 voix

## **9. Demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route d'Autafond** (message 131)

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras** pour la lecture du rapport de la commission financière.

*« Le Conseil communal informe, le Conseil général que la commune devait procéder à la création d'un trottoir à la route d'Autafond.*

*Lors de sa séance du 24 mai, le Conseil général avait refusé la première demande de crédit présenté dans le message 118, suite aux nombreuses questions de la part de la Commission financière. Le Conseil communal a donc repensé le projet et propose une nouvelle version qui donne les réponses aux questions posées.*

*La commission financière a pris connaissance de la demande du Conseil communal et considère que le coût de CHF 347'000.00 est supportable financièrement en sachant que les promoteurs vont financer environ 27% des coûts totaux et ceci même en cas de dépassement. Il est à noter que si l'on déduit la participation des promoteurs le montant à la charge de la Commune sera de CHF 254'000.00.*

*Sur la base des documents fournis, la Commission Financière prend acte du projet d'investissement et propose au Conseil général d'accepter le crédit de CHF 347'000.00.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

La Présidente ouvre la discussion.

**M. Dominique Corpataux** prend la parole au nom du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

*« Le groupe Le Centre Belfaux-Futuro a étudié en détail le nouveau message et le projet pour la création du trottoir à la route d'Autafond.*

*Ce projet porte sur un trottoir de 306m dont 83m desservant les parcelles 633 et 639 pour lesquelles une demande de permis de construire est en cours.*

*Ce projet retravaillé de trottoir avec des bordures franchissables répond à l'ensemble des remarques et questionnements émis envers le premier projet. Cette solution limite les emprises et permettra de limiter indirectement la vitesse des usagers, vu la largeur réduite de la chaussée.*

*Également, la participation de 27% des promoteurs concernés répond à la demande du Conseil général puisqu'elle correspond au financement de la totalité du trottoir desservant les nouvelles*

parcelles. Cette participation est donc proportionnée. Elle est également proportionnelle, ce qui assure que les potentiels dépassements soient supportés proportionnellement par les promoteurs et la commune.

Le groupe tient à remercier le Conseil communal d'avoir pris en compte toutes les remarques émises lors de la précédente séance du Conseil général et d'être revenu avec un projet abouti.

Le groupe rappelle qu'il est crucial pour la commune de permettre l'arrivée de nouveaux habitants, ceci afin de financer les infrastructures communales actuellement surdimensionnées. Il est donc important de soutenir cet investissement afin de permettre la réalisation de ces 2 projets de construction.

Nous vous invitons donc à accepter le crédit tel que présenté ce soir ».

Mme **Solange Berset** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

« Je remercie le Conseil communal pour ce projet qui répond aux demandes du Conseil général, je ne vais pas revenir sur les détails déjà mentionnés lors de la précédente intervention. J'ai une question : est-ce que le trottoir construit par les promoteurs répondra aux critères de construction usuels ? Nous allons voter cette demande de crédit ».

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'un bureau d'ingénieur est en charge du projet dans sa globalité. De plus, le responsable technique communal est chargé de la surveillance des travaux.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général la demande de crédit d'investissement pour la création d'un trottoir à la route d'Autafond.

### **Résultat du vote**

Cette demande de crédit est acceptée à l'unanimité par 23 voix.

## **10. Propositions**

La Présidente donne la parole à M. **René Krattinger** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro.

« Notre commune dispose d'un grand nombre de poubelles qui contribuent à la propreté de nos quartiers. Il a été constaté par de nombreux citoyens et citoyennes que beaucoup trop de bouteilles en PET sont mises dans les poubelles qui ne sont pas triées, et qui malheureusement finissent mélangées aux autres déchets. Le PET est le plastique le plus recyclable au monde, du moment où celui-ci est récupéré.

Pour information, le recyclage du PET ménage clairement l'environnement. Le recyclage de bouteilles à boissons en PET réduit de 74 pour cent l'impact sur l'environnement, par rapport à une incinération dans une centrale. En effet, le recyclage permet d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (essentiellement du CO<sub>2</sub>), ce qui est bénéfique pour le climat. Actuellement, le recyclage de PET permet d'éviter les émissions de 138 000 tonnes de gaz à effet de serre par année en Suisse.

Sur la base de ce constat, nous proposons au Conseil communal d'évaluer la possibilité de mettre des collecteurs de PET dans des endroits stratégiques où il y a beaucoup de passage (école, place de jeux, zones de loisirs, etc.)».

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition de M. Krattinger.

### **Résultat du vote**

Cette proposition est prise en considération par 22 voix et une abstention.

Il n'y a pas d'autre proposition.

La Présidente clôt la discussion.

## 11. Questions

La Présidente précise que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, la réponse à la question no 7 (avec une demande de complément d'information).

A cette question no 7, Mme Emilie Corminboeuf est satisfaite de la réponse.

La réponse à la question no 1 est toujours en suspens étant donné que Mme Josiane Berset est à nouveau excusée pour cette séance. Elle se positionnera sur cette réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

### Nouvelles questions

La Présidente donne la parole à Mme **Marianne Aebischer** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Celle-ci s'étonne que le Conseil communal n'a pas répondu à la question qu'elle a posée lors de la séance du 24 mai dernier, à savoir :

Pourquoi la Commission de la Jeunesse et la Commission économique n'ont-elles pas encore siégé, alors que les membres sont nommés depuis une année ?

M. **François Vallat**, Conseiller communal, responsable de ces deux commissions lui répond que la commission de la Jeunesse a siégé et une nouvelle séance est agendée en fin d'année. Concernant la commission économique, une séance sera organisée dans le courant du mois de novembre ou décembre de cette année.

Mme **Solange Berset** du groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture prend la parole.

*« Je pose la question de savoir si le Conseil communal est impliqué et comment il voit la situation par rapport à la pollution du Tiguellet, Monsieur Bossy a perdu beaucoup de truites ».*

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le Service de l'Environnement est en charge de ce dossier. Le Conseil communal n'est pas impliqué et n'a pas reçu d'information particulière au sujet de cette pollution. M. **François Vallat** précise que les pompiers des corps locaux n'interviennent plus sur les pollutions (routes et cours d'eau). Ce ne sont que les centres de renfort qui interviennent sur toutes les pollutions. Cette décision a été prise par l'ECAB et les centres de renfort il y a quelques années en arrière.

Mme Solange Berset est satisfaite de la réponse.

Mme **Chantal Barras** du groupe Le Centre Belfaux-Futuro prend la parole :

*« J'ai participé à une réunion de parents dans une classe de 7H en septembre dernier. Le thème du camp de ski n'ayant pas été abordé, un parent d'élève a posé la question suivante : Est-ce qu'un camp de ski sera organisé pour les enfants de 7 et 8H pour l'année scolaire 2022-2023 ? L'école, par l'intermédiaire de l'enseignante, a répondu que celui-ci n'aurait pas lieu, car la commune avait omis de mettre le montant au budget.*

*Au budget 2022, le compte « courses d'écoles et camps de ski » prévoit un montant de CHF 41'500.00 et le budget 2023 n'a pas encore été présenté ni voté par le Conseil général.*

*De ce fait, je me permets de demander au Conseil communal les réels motifs du non-financement du camp de ski pour les élèves de 7H et 8H ? Et en lien avec la question posée par Madame Grandjean, conseillère générale en date du 24 mai 2022, est-ce que la commune a l'intention de compenser cette semaine de camps et si oui, de quelle manière » ?*

M. **Frantz Simonis** lui répond que le camp de l'année scolaire 2021-2022 a été annulé en raison de la pandémie. Pour l'année scolaire 2022-2023, un montant a été prévu budget. Malheureusement, étant donné que le directeur de l'école est absent et le manque de motivation des enseignants, la réservation n'a pas été faite et le camp de ski n'aura pas lieu. Ce camp sera remplacé par un camp d'été.

Mme Barras prend acte de cette réponse.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

## 12. Divers

La Présidente prend la parole.

*« La parole n'étant plus demandée, je clos la séance du Conseil général et en vous remerciant pour votre participation active et votre engagement. Merci également au personnel de l'administration communale pour la mise en place de la salle et leur présence à cette séance. Merci également pour l'apéro qui va suivre.*

*Je vous rappelle de ne pas oublier de transmettre rapidement toutes les interventions à Madame Christan pour la rédaction du procès-verbal.*

*Je vous souhaite une bonne continuation et me réjouis de vous retrouver pour la prochaine séance du Conseil général, le 13 décembre 2022. Merci » !*

La séance est levée à 21h55.

La Présidente  
  
Véronique Rebetez



La Secrétaire  
  
Véronique Christan